



AVIS DE COURSE

Euromicro 31 octobre et 1 novembre 2020 CV Martigues

Grade 5 A

Préambule COVID 19 Prise en compte du risque COVID 19 : Chaque participant est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » le port du masque à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.
- Tout coureur montrant des signes suspects de COVID 19, doit prévenir l'Autorité Organisatrice et quitter la régates.

1. **REGLES APPLICABLES** Les règles telles que définies dans :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017-2020.
- Les règlements fédéraux.
- Les règles de la classe.
- Le Guide 2020 Formule OSIRIS et règles de la classe MICRO (pour les Micros).

2. **PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FF Voile, les bateaux sont tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION** La régates est ouverte aux habitables (Croiseurs groupe A, B, L et R1, et Micro) Le comité de course se réserve le droit de constituer les flottes, selon les groupes de handicap, en fonction du nombre d'inscrits. Rappel de l'article 6 du HN : l'équipage ne peut comprendre moins de deux personnes.

Afin d'accueillir les régatiers dans les meilleures conditions possibles en période de COVID19, nous vous demandons de réaliser une inscription par internet avant

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX

Tél. 04 42 80 12 94 - club@cvmartigues.net

SIREN : 3011009620028

Région APE 9312 Z



le 15 octobre 2020 en complétant le formulaire disponible à l'adresse suivant sur le site du CVM : <https://cvmartigues.net>

Aucune autre inscription possible après cette date ne sera acceptée.

Le paiement se fera uniquement en ligne jusqu'au 15 Octobre inclus à l'adresse susnommée et servira de confirmation d'inscription.

Un lien pour régler les inscriptions en ligne sera donné sur le site de l'inscription ci-dessus.

Les inscriptions non réglées à la date du 15 octobre, signifient le rejet de l'inscription.

Les licences temporaires 4 jours à 30 € pour les équipiers devront être demandées avant le 28 octobre à 12h

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France auront leurs licences 2020 vérifiées dès réception de l'inscription.

Ceci inclus que les équipages seront au complet à l'inscription et que chaque membre sera détenteur d'une licence 2020 portant la mention « Compétition » ou au minimum accompagnée d'un certificat médical de moins d'un an. Le certificat de jauge ou de conformité du bateau.

Ces derniers seront vérifiés suite à l'inscription.

Les bateaux sans certificat de jauge ne seront pas classés.

Le nombre d'équipiers embarqués devra être conforme aux règles de classe (1 barreur et 2 équipiers plan d'eau relié a la mer)et OSIRIS et constant pendant toute la régata. Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et ils devront présenter un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile par moyen digital à l'adresse : club@cvmartigues.net.

Les instructions de course seront affichées sur le site du CVM.

Pas d'affichage sur place induisant des regroupements de personnes.

4. DROITS A PAYER : 100€ par bateau jusqu'à 3 équipiers (régata d'entraînement le 30, euro micro le 31 et 1^{er} novembre) avec repas ou 30 euros sans les repas avant le 15 octobre 2020.

Pour les accompagnants : repas du vendredi, 10 euros et du samedi, 15 euros

La cale de mise à l'eau est mise à disposition gratuitement.

5. PROGRAMME

Vendredi 30 octobre 2020 : Accueil et régata d'entraînement

Samedi 31 octobre 2020 : 14h00 : Premier signal d'avertissement et courses à suivre.

Dimanche 1 novembre septembre 2020 : 10h00 : Premier signal d'avertissement de la journée et courses à suivre. Pas de départ après 15h00.

Diffusion des résultats via le site internet du CVM à l'adresse indiquée pour l'inscription.

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX

Tél. 04 42 80 12 94 - club@cvmartigues.net

SIREN : 3011009620028

Région APE 9312 Z



6. LES INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront affichées sur le site Internet du CVM.

7. LES PARCOURS. Les parcours à effectuer sont les suivants : bananes, et/ou parcours construits.

8. LES CLASSEMENTS Trois courses devront être validées pour valider la compétition. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Un classement réel et un classement HN OSIRIS seront effectués.

9. COMMUNICATION RADIO Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables. Le canal VHF retenu sera le 77.

12. PRIX : Une coupe sera décernée au premier du classement scratch OSIRIS et une autre coupe sera remise au 1^o en temps réel Micro.

13. DECISION DE COURIR Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Un parking à proximité est disponible pour le stationnement des véhicules et remorques.

Hébergement, voir office du tourisme : 04.42.42.31.10

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX

Tél. 04 42 80 12 94 - club@cvmartigues.net

SIREN : 3011009620028

Région APE 9312 Z



CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX

Tél. 04 42 80 12 94 - club@cvmartigues.net

SIREN : 3011009620028

Région APE 9312 Z



Provence-Alpes-Côte d'Azur

